

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA CLAIRIÈRE  
TENUE LE 25 MARS À 18h30 EN PRÉSENTIEL

PRÉSENCES

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| Sophie Megret                | Sandra Pimparé   |
| Stéphanie Chartray           | Manon Labonne    |
| Béatrice Dagrain             | Amélie Bourgault |
| Nathalie Morand - directrice | Nancy Laplante   |
|                              | Émilie Léger     |

1. Ouverture de la séance

La séance est déclarée ouverte à 18h38 par Mme Sophie Megret. Le quorum est atteint.

2. Choix d'un secrétaire de réunion

Mme Nathalie Morand se propose pour être la secrétaire de réunion, ce qui est accepté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Mme Sandra Pimparé propose l'adoption de l'ordre du jour tel quel.**

**C.E. 2025-2026-26**

4. Parole au public

Aucun public présent

5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2026

5.1 Lecture et adoption

**Mme Manon Labonne propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026.**

**C.E. 2025-2026-27**

5.2 Suivi au procès-verbal

Mme Nathalie Morand informe les membres que le comité plan de lutte prévoit une version adaptée du sondage sur le bien-être qui sera la consultation des élèves du conseil d'établissement.

6. Informations budgétaires

6.1 Budget de fonctionnement

La direction demande aux membres si un comité veut choisir le restaurant pour la dernière séance du conseil d'établissement. Il est entendu que la décision sera prise lors de la prochaine séance pour que les membres puissent explorer, d'ici là, les possibilités.

## 6.2 Choix pour les photographes et ristourne

Les membres analysent les différentes offres reçues. La compagnie « Photomania » est la préférence du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027.

## 6.3 Suivi budgétaire

La direction informe les membres qu'il est fort possible que des surplus budgétaires soient dégagés au service de garde étant donné les nombreuses absences de personnel non-remplacées. Le cas échéant, l'argent supplémentaire sera remis aux parents, en offrant des gratuités au service de garde (frais de garde et/ou activités).

## 7. Planification des contenus socio-émotionnels

Tel qu'exigé par le gouvernement, la planification de l'enseignement des contenus socio-émotionnels est présentée au conseil d'établissement.

**Mme Amélie Bourgault propose l'approbation de cette planification.**

**C.E. 2025-2026-28**

## 8. Règles de fonctionnement du service de garde

Mme Nancy Laplante présente les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027.

ATTENDU que, conformément à l'article 77.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit adopter, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les règles de fonctionnement du service de garde, établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues avec le centre de services scolaire en vertu de l'article 256 LIP;

ATTENDU que, conformément à l'article 4 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, un document dans lequel sont clairement établies les règles de fonctionnement du service de garde doit être remis au parent de l'élève qui y est inscrit, au moment de l'inscription et chaque fois qu'une modification y est apportée;

ATTENDU que les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'établissement doivent être conformes aux orientations la Politique organisationnelle des services de garde du CSSMI (SEJ-18);

ATTENDU que les contributions financières déterminées dans les règles de fonctionnement pour les différents types de fréquentation doivent être conformes à la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08);

ATTENDU que les règles de fonctionnement doivent être conformes au modèle proposé par le CSSMI;

ATTENDU les discussions que le conseil d'établissement a eues au sujet du fonctionnement du service de garde en respect des besoins et de la réalité de leur milieu;

**Mme Stéphanie Chartray propose d'adopter les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.**

**C.E. 2025-2026-29**

#### 9. Sorties et activités éducatives

Les activités et/ou sorties éducatives #13 et # 14 sont présentées aux membres du conseil d'établissement.

**Mme Émilie propose l'approbation des sorties et des activités présentées.**

**C.E. 2025-2026-30**

#### 10. Levée de fonds / Activités de financement

Les activités de financement suivantes sont présentées aux membres :

- *Course des couleurs*
- *Consignation phase 2*
- *La Clairière éclatée du printemps*

Des commentaires sont émis par rapport à la troisième activité. Certains membres se questionnent sur la fréquence de ce type de campagne, sur le coût et la grosseur des sacs de maïs soufflé distribués. Différentes propositions de modification de la formule sont proposées pour la prochaine campagne, mais sans effet sur la proposition d'activité des finissants pour ce printemps. La direction s'engage à faire part aux enseignants organisateurs de l'activité de financement « La Clairière éclatée du printemps » des commentaires des membres du conseil d'établissement.

**Mme Émilie Léger propose l'approbation des activités de financement « Course des couleurs », « Consignation phase 2 » et « La Clairière éclatée du printemps ».**

**C.E. 2025-2026-31**

#### 11. Demande de fonds spéciaux

Les élèves finissants ainsi que leurs enseignantes demandent aux membres du conseil d'établissement une somme de 750\$, soit 15\$ par élève, pour financer leur fête des finissants.

**Mme Amélie Bourgault propose l'approbation de la demande de financement avec les fonds spéciaux de l'école de la Clairière.**

**C.E. 2025-2026-32**

#### 12. Informations des membres

##### Représentante des enseignants

*Le carnaval a été un franc succès grâce aux bénévoles, aux élèves de 6<sup>e</sup> année et leurs enseignants et avec un sérieux coup de pouce de la météo. Le mois de mars est coloré par le défi « Moi j'croque » qui est très apprécié des élèves. Un défi de bons choix à la récréation a été lancé aux élèves ayant pour récompense un jeu de cache-cache dans l'école. Une sortie au musée de Pointe-à-Callière est prévue sous peu pour les élèves du 2<sup>e</sup> cycle.*

#### Représentante du service de garde

*Tel que mentionné, les finances du service de garde se portent bien. Un renouvellement du matériel est prévu. Les nouveaux membres du personnel qui ont été recrutés en remplacement se développent bien. Les inscriptions 2026-2027 sont en cours. On espère le beau temps pour les activités extérieures.*

#### Représentante des employés de soutien

*Les TES sont très occupées et attendent le répit que le beau temps amènera au niveau des conflits lors des récréations. Chaque enfant est bien accompagné pour l'aider à relever ses défis dans chacune des situations.*

#### Direction

*La direction a dû mettre en place un nouveau protocole de gestion des commotions cérébrales qui entraînent des contraintes pour les parents, elle en ait consciente.*

#### Présidente

*La présidente remercie les membres pour leur implication. Elle remercie les membres du personnel de mener le bateau et d'organiser de belles activités pour les enfants. Elle souligne que les parents voient que les enfants sont bien et heureux à l'école.*

#### 13. Levée de la séance

La présidente, Mme Sophie Megret, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

**Mme Sophie Megret propose la levée de l'assemblée à 19h48.**

**C.E. 2025-2026-33**

---

Sophie Megret présidente

---

Nathalie Morand directrice